

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.437
4 février 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT TRENTE--SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 4 février 1988, à 10 heures

Président : M. Harald ROSE (République démocratique allemande)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 437ème séance plénière de la Conférence du désarmement qui sera entièrement consacrée aux interventions de hautes personnalités de pays membres.

Au nom de la Conférence, je voudrais dire combien nous nous félicitons de la visite, à la Conférence, des ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Mochtar Kusuma-atmadja; de la Hongrie, S. E. M. Péter Várkonyi; de l'Italie, S. E. M. Giulio Andreotti et de la République fédérale d'Allemagne, S. E. M. Hans-Dietrich Genscher qui s'adresseront à nous aujourd'hui. Je tiens à souhaiter aux ministres présents la bienvenue parmi nous et j'aurais le plaisir d'accueillir plus tard S. E. M. Hans-Dietrich Genscher.

Je voudrais également accueillir ici le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Jan Martensen.

Les pays représentés par les ministres qui vont prendre la parole jouent un rôle important en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement. Ainsi, la politique activement poursuivie par l'Indonésie en vue de renforcer la coopération en Asie du Sud-Est et dans l'ensemble du monde est bien connue. Quant à la Hongrie, pays auquel le mien est uni par des liens fraternels, les efforts qu'elle déploie inlassablement en vue de promouvoir la cause de la paix et de renforcer la sécurité internationale font l'objet de l'appréciation et du respect du monde entier. L'Italie et la République fédérale d'Allemagne sont également d'importants partenaires du dialogue concernant la sécurité et le désarmement à l'échelle européenne ainsi que sur le plan mondial. En particulier, c'est leur contribution au Traité FNI qui a beaucoup retenu l'attention récemment.

C'est la première fois, depuis que la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement se réunit sous sa forme actuelle, qui a été adoptée en 1979, que nous tenons une séance plénière à laquelle un aussi grand nombre de hautes personnalités exposeront la position de leur gouvernement. La visite des ministres montre bien l'intérêt qu'ils attachent aux questions vitales de désarmement que connaît le monde à l'heure actuelle. Elle renforce également le rôle de la Conférence à l'égard de ces questions et nous encouragera, j'en suis sûr, à intensifier nos efforts en vue d'aboutir à un accord. Les ministres qui vont s'adresser à la Conférence représentent des pays qui ont souligné l'importance qu'ils attachent aux négociations multilatérales sur le désarmement. Nous connaissons bien le rôle que leurs délégations jouent au sein de la Conférence. Je suis convaincu que les allocutions que nous allons entendre aujourd'hui seront très utiles pour les travaux futurs de la Conférence.

Je tiens à remercier les ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, de la Hongrie, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne pour nous donner la possibilité d'entendre leurs vues et je leur souhaite un séjour fructueux à Genève.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, de la Hongrie, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne. Je donne maintenant la parole au premier orateur figurant sur ma liste, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Mochtar Kusuma-atmadja.

M. KUSUMA-ATMAJIA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : C'est vraiment pour moi un grand plaisir et un privilège de m'adresser à la Conférence du désarmement à cette séance plénière. Ce n'est nullement un hasard si j'ai choisi cette occasion pour parler devant cette auguste assemblée et les distingués représentants rassemblés ici. Les événements internationaux qui se sont produits ces derniers mois et ceux qui doivent avoir lieu dans les mois qui viennent sont ou seront importants pour nous tous et ils auront, en particulier, des incidences sur les travaux de la Conférence. Je suis heureux de noter également que mes estimés collègues, les ministres des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, de la Hongrie et de l'Italie, prendront aussi la parole aujourd'hui.

Avant de poursuivre ma déclaration, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'occuper cette haute fonction pendant le mois de février. L'Indonésie est très consciente du rôle que votre pays a joué dans l'effort déployé pour promouvoir la cause du désarmement et de la paix mondiale. Je suis sûr que sous votre direction, la Conférence, au cours de ce premier mois, habituellement difficile, de sa nouvelle session, réglera rapidement les indispensables questions de procédure, de sorte que ses organes subsidiaires puissent commencer leur travail de fond dès que possible.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour rendre sincèrement hommage à votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Pierre Morel, de la France, pour la manière exemplaire dont il a présidé les délibérations de la Conférence.

Comme vous vous le rappelez, durant la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, nous avons reconnu que le désarmement et le développement, étant deux des défis les plus urgents qui nous sont lancés, constituent des préoccupations prioritaires du monde d'aujourd'hui. Le monde dans lequel nous vivons est un monde aux ressources finies. C'est aussi un monde où les nations sont de plus en plus interdépendantes et les problèmes de plus en plus entremêlés, où nul pays, nulle région ne peut raisonnablement espérer réaliser un développement optimal et assurer sa sécurité par ses propres moyens. Il est donc impératif que les nations oeuvrent ensemble pour atteindre les objectifs de paix, de sécurité commune et de prospérité commune qui sont des conditions indispensables de leur développement et de leur progrès. Dans le sombre contexte de la situation mondiale présente, caractérisée par le surarmement et le sous-développement, nous devons plus que jamais diriger nos efforts vers ces buts. L'une de nos tâches doit être de réaliser le désarmement afin de nous permettre de dévier le flot des ressources consacrées à la production, à l'acquisition et au perfectionnement constant des armements et de l'utiliser pour satisfaire les besoins pressants du développement économique et social, en particulier des pays en développement.

Près de dix années se sont écoulées depuis que nous avons adopté le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Au cours de ces dix années, certains efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux ont réussi à pousser le monde vers des accords concrets sur quelques questions cruciales.

En ce qui concerne les efforts bilatéraux, c'est en décembre dernier que le président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont franchi un pas décisif en concrétisant certains des objectifs fixés à Reykjavik.

(M. Kusuma-atmadja, Indonésie)

La signature du Traité FNI par l'Union soviétique et les Etats-Unis, bien que son champ d'application soit limité, est une véritable mesure de désarmement, étant le premier accord jamais conclu pour éliminer une catégorie précise d'armes nucléaires. Nous sommes aussi encouragés d'apprendre que les deux nations ont intensifié leurs efforts pour parvenir à un accord sur la réduction de leurs armements nucléaires stratégiques, dont on espère qu'il sera signé à la prochaine réunion au sommet prévue à Moscou.

Dans notre quête commune pour la paix, les efforts régionaux ont aussi joué leur rôle. La Conférence de Stockholm sur les mesures de sécurité et de confiance en Europe en est un exemple. L'année dernière, la reprise des activités et la prise de conscience accrue des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des pays de l'Organisation du Traité de Varsovie concernant la nécessité de réduire et de redresser le déséquilibre de leurs forces conventionnelles ont fait naître une fragile lueur d'espoir. Dans une région voisine de la nôtre, le Traité de Rarotonga, déclarant le Pacifique Sud zone dénucléarisée, est déjà entré en vigueur. A la veille de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, il est particulièrement agréable de voir ces mesures de véritable désarmement et de renforcement de la confiance, qui ne sont pas de simples mesures de réglementation des armements, faire l'objet d'un accord et être mises en application.

Bien que beaucoup reste à faire, les résultats obtenus ces dernières années sont une source d'encouragement, car ils manifestent une nouvelle tendance et représentent un début qui suscite l'espoir. Il est indéniable que le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a été et continue d'être l'une des clefs rendant possible cette évolution. Dès son adoption, il a ouvert une ère nouvelle et donné une forte impulsion aux efforts internationaux pour promouvoir le désarmement et la sécurité internationale. Reconnaisant pleinement la valeur et la validité, aujourd'hui encore, du Document final, nous devrions donc nous employer à préserver et à renforcer les principes qu'il incarne, en particulier lors de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Aussi est-il de la plus haute importance que nous nous efforcions de convenir de mesures pratiques et prospectives pour appliquer pleinement et fidèlement la stratégie de désarmement contenue dans le Document final. Les résultats de ces efforts au niveau bilatéral et au niveau multilatéral devraient à notre avis se compléter et se renforcer les uns les autres dans notre action pour atteindre l'objectif ultime d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Que l'on me permette maintenant d'aborder quelques-uns des points de l'ordre du jour. Il y a près de dix ans que la Conférence a été désignée comme l'unique organe de négociation multilatérale sur le désarmement. Malheureusement, il lui reste encore à faire des progrès tangibles sur chacun des points prioritaires de son ordre du jour et en particulier sur les questions nucléaires. Cette immobilité est en contradiction avec les appels pressants de la communauté internationale pour un effort collectif et soutenu propre à écarter le danger, perçu avec acuité, de guerre nucléaire. C'est une vérité d'évidence, et donc indéniable, qu'une telle guerre n'est pas

(M. Kusuma-atmadja, Indonésie)

simplement l'un des nombreux problèmes qui se posent au monde. Eviter la catastrophe nucléaire est la condition essentielle de nos efforts pour résoudre tous les autres problèmes.

Le printemps dernier, nous avons eu une occasion de mettre la dernière main à un projet de convention sur les armes chimiques à temps pour la troisième session extraordinaire, mais les circonstances d'alors nous ont empêchés d'atteindre cet objectif. La responsabilité de cet état de choses doit certes être partagée par chacun d'entre nous, mais la Conférence doit encore prouver sa crédibilité et se montrer à la hauteur de son mandat. Aussi devrions-nous mettre de côté toute récrimination mutuelle et appliquer notre volonté politique à élaborer rapidement une convention qui aurait dû voir le jour depuis longtemps.

Témoignage de notre volonté politique et de notre attachement à la cause de l'interdiction des armes chimiques, dont le pouvoir de mort n'est dépassé que par celui des armes nucléaires, l'Indonésie a adhéré dès 1971 au Protocole de Genève de 1925, sans exprimer de réserves. Les restes d'armes chimiques anciennes trouvés par la suite en Indonésie avaient été laissés derrière elle par l'ancienne armée hollandaise durant la deuxième guerre mondiale et ils ont été détruits avec la coopération exemplaire du Gouvernement des Pays-Bas en 1979.

Il est donc naturel que l'Indonésie, pays qui n'a jamais possédé d'armes chimiques, recherche la conclusion rapide des négociations en cours sur une convention dans ce domaine. Un tel accord ne devrait pas seulement interdire ces armes, mais aussi prévoir un régime de vérification solide et notamment l'envoi d'une mission d'enquête sur demande en un endroit où l'on soupçonne qu'il y a eu inobservance grave des dispositions de la Convention. Celle-ci doit en outre confirmer le principe de l'égalité des nations. A cet égard, elle devrait faire en sorte que tous les Etats parties aient les mêmes droits et les mêmes obligations pour ce qui est de surveiller sa bonne application. Nous devrions à cet effet créer une conférence générale ou un comité consultatif dont les Etats parties et les organes de la Convention feront appliquer les décisions. Enfin, tout en empêchant la production future d'armes chimiques, nous devrions aussi faire en sorte que la Convention n'entrave pas indûment les activités des Etats dans le domaine de l'industrie chimique civile. Au contraire, elle devrait selon nous promouvoir et favoriser la coopération internationale pour le progrès de cette industrie, dans l'intérêt de tous les pays.

Je me réjouis d'observer que les négociations progressent de façon encourageante vers ces objectifs. A ce moment critique, je voudrais exprimer nos profonds remerciements au Président du Comité des armes chimiques, l'ambassadeur Ekeus, de la Suède, et à ses assistants, M. Krutzsch, de la République démocratique allemande, M. Nieuwenhuys, de la Belgique, et M. Macedo, du Mexique, ainsi qu'aux membres du Comité.

Depuis plus de 30 ans, la conclusion d'une interdiction complète des essais est considérée comme un objectif prioritaire. Il est évident qu'un tel accord contribuerait au plus haut point à arrêter la mise au point de nouvelles armes ou le perfectionnement de celles qui sont déjà déployées.

(M. Kusuma-atmadja, Indonésie)

Il constituerait aussi un test de la volonté des puissances nucléaires d'oeuvrer à des mesures ambitieuses de désarmement nucléaire. Mais les délibérations sérieuses et portant sur le fond ont été lentes. Les progrès ont été longtemps bloqués essentiellement sur la question de la vérification, bien qu'il existe déjà des moyens nationaux et internationaux pour détecter les violations et assurer un respect rigoureux de l'interdiction. La conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais est donc maintenant un objectif réaliste qui peut être atteint et qui doit l'être sans plus attendre.

Mon gouvernement s'est félicité que l'attention soit maintenant concentrée sur la vérification dans le contexte de son importance pour les futurs accords bilatéraux et multilatéraux de désarmement. Ce n'est pas seulement un élément essentiel pour promouvoir les accords de désarmement, c'est aussi une composante cruciale de leur application. Le rôle de l'ONU dans ce domaine, en particulier la fourniture d'une assistance, de conseils et d'une aide technique, devrait être pleinement exploré. Dans ce contexte, il est essentiel de se pencher sur quelques-uns des aspects fondamentaux, y compris une claire définition des intérêts des Etats nucléaires et des Etats non nucléaires, ainsi que la détermination des incidences juridiques, technologiques et financières de la création d'un organisme de vérification au sein du système des Nations Unies.

La science et la technique ont fait de grandes avancées, attestant l'ingéniosité de l'homme et intéressant tous les domaines de l'activité humaine. Nulle part ailleurs cet emploi du progrès technologique est plus apparent que dans les efforts en cours pour militariser l'espace, chose qui aurait inévitablement pour résultat une compétition stratégique accrue, une vulnérabilité mutuelle plus grande et une crise économique mondiale plus profonde. Elle aurait aussi des conséquences critiques pour les programmes en cours de télécommunications civiles par satellite, en particulier ceux des Etats situés sous l'orbite des satellites géostationnaires. A moins que les grandes puissances ne respectent strictement les restrictions juridiques existantes et s'abstiennent de mettre au point, essayer et déployer des armes basées dans l'espace, il n'est guère douteux que la dernière frontière de l'entreprise humaine deviendra bientôt un nouveau champ de bataille. En sus de ces restrictions, des mesures nouvelles et ambitieuses s'imposent. Le Traité ABM devrait être renforcé dans le contexte des nouveaux progrès technologiques, notamment par des dispositions interdisant les armes antisatellites. La promotion des activités spatiales exclusivement à des fins pacifiques exige un examen des problèmes sur le fond conduisant à des négociations et à des accords efficaces et concrets.

Je voudrais maintenant parler de ma propre région et rappeler que la troisième Réunion au sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'est tenue à Manille, en décembre dernier. Avec ses partenaires de l'ANASE, l'Indonésie s'est engagée à intensifier l'effort pour hâter la réalisation d'une zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN) et créer en Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires qui en ferait partie intégrante. La création d'une ZOPFAN et d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est particulièrement souhaitable dans une région qui a un long passé de conflits endémiques et d'instabilité ainsi que d'ingérences étrangères et d'interventions de puissances extérieures à la région.

(M. Kusuma-atmadja, Indonésie)

Nous sommes convaincus que leur réalisation désamorcerait les tensions régionales et favoriserait des conditions de stabilité propices au développement économique et social. En poursuivant ces objectifs, nous n'avons pas l'intention d'exclure la coopération d'Etats extérieurs à la région. Notre but est plutôt de réduire le risque de rivalité nouvelle et de compétition stratégique en Asie du Sud-Est.

L'attachement de l'Indonésie à l'idée de la ZOPFAN ne s'appuie pas sur la théorie, mais est le fruit de sa propre expérience nationale. Comme certains d'entre vous le savent peut-être, le développement économique de l'Indonésie n'a vraiment commencé qu'il y a 20 ans. L'initiative a été prise durant la seconde moitié des années 60, décennie pendant laquelle l'instabilité internationale était plus forte que jamais et les conflits armés faisaient rage dans notre région. En 1967, cinq nations ont entrepris de modifier cette situation périlleuse et ont créé l'ANASE. D'année en année, l'Association a grandi et mûri. C'est ainsi que la confiance a progressivement grandi entre les pays membres, la suspicion et la méfiance mutuelles se sont dissipées et la cohésion régionale s'est renforcée, au profit d'une relative stabilité. Aujourd'hui, les réalisations de l'ANASE sont souvent citées comme un exemple réussi de mesures de renforcement de la confiance, parce que la paix et la stabilité entre ses membres ont été établies non par des moyens militaires et une compétition dans le domaine des armements, mais par une coopération soutenue. La région de l'ANASE est entrée dans une ère nouvelle, une ère comme elle n'en avait jamais connue avant et elle est devenue l'une des régions du monde dont l'essor économique est le plus rapide. Un des facteurs clefs qui ont contribué à ce succès a été l'existence d'une stabilité et d'une cohésion régionale permettant à ces nations d'orienter leurs capitaux et leurs ressources vers le développement économique et social et d'en détourner le moins possible pour les armements. Encouragée par ces modestes résultats, l'Indonésie aimerait voir ces conditions favorables étendues à toute l'Asie du Sud-Est à travers la création d'une ZOPFAN.

C'est pourquoi nous espérons sincèrement que les membres de la Conférence appuieront pleinement sa réalisation. La formulation, dans le projet de texte du programme global de désarmement, du paragraphe sur la zone de paix, de liberté et de neutralité a été, vous le savez sans doute, approuvée par les représentants des gouvernements des pays de l'Asie du Sud-Est à Genève. L'Indonésie souhaite préserver cet engagement commun, en particulier parce qu'il est devenu pour ces pays un instrument qu'ils utilisent pour travailler ensemble et poursuivre leur objectif commun de paix et de stabilité dans la région.

Je crois que je manquerais à mes devoirs si je ne saisisais pas cette occasion pour vous faire part également de quelques-unes de mes réflexions concernant le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Il est préoccupant de noter que, depuis sa reconstitution, on n'a pas trouvé de cadre acceptable pour négocier sur les questions prioritaires. Par voie de conséquence, cet organe de négociation sur le désarmement unique en son genre a continué de rencontrer de graves difficultés. L'attention systématiquement insuffisante qu'a reçue la Conférence, en particulier de la part des grandes puissances sur les problèmes nucléaires, est une manifestation regrettable d'approches démodées d'une ère révolue dans un âge d'interdépendance et de

(M. Kusuma-atmadja, Indonésie)

multilatéralisme. Cet état de choses inacceptable ne pourra être surmonté que lorsque tous les membres de la Conférence exerceront leur droit, qui est aussi leur devoir, de participer aux négociations. Les efforts bilatéraux et multilatéraux en faveur du désarmement et de la sécurité doivent être considérés comme se renforçant les uns les autres si l'on veut parvenir à des accords efficaces universellement acceptés. Nous ne pouvons donc admettre une situation dans laquelle la grande majorité des Etats sont réduits à l'état de simples spectateurs et sont empêchés d'assumer leur rôle légitime sur des questions qui intéressent leur survie d'une manière aussi fondamentale. Ils peuvent et devraient être admis à jouer un rôle dans la mise au point et dans l'application d'un programme global conduisant à un désarmement général et complet.

La décennie écoulée a été marquée par plusieurs faits prometteurs, mais ce ne sont que de petits pas dans notre action commune pour établir une véritable stabilité internationale en arrêtant et en inversant la course aux armements. Si nous voulons avancer méthodiquement et progressivement vers cet objectif commun, il n'y a pas d'autre alternative que de conclure des accords internationaux, en particulier des accords de désarmement qui soient honorés et vérifiables. Nous devrions aussi, parallèlement, nous efforcer d'instaurer une confiance mutuelle et d'établir une coopération entre les Etats, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de chacun. A une époque où la science et la technique ont ajouté une nouvelle et effrayante dimension à l'innovation et à l'invention d'armements et de systèmes d'armes, la course incessante aux armements, alimentée par la méfiance et la suspicion mutuelles, a créé un faux sentiment de sécurité et a entravé les progrès économiques et sociaux du monde.

Je suis conscient que dans la situation que le monde connaît actuellement, il ne sera pas aisé d'établir les conditions permettant d'atteindre les objectifs de paix et de sécurité que j'ai décrits. Certains ont même déclaré que ces conditions et ces objectifs sont tout simplement utopiques. Je ne partage pas leur avis. Car le choix qui s'offre aujourd'hui à l'humanité est aussi réel que rigoureux. Je citerai ici le Document final de la Conférence internationale sur le désarmement et le développement : "Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec une vigueur caractéristique, soit se diriger consciemment et avec une hâte mesurée vers un développement économique et social plus stable et plus équilibré dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus viable; il ne peut faire les deux". Ce message doit continuer à nous guider.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie pour son important message et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, S. E. M. Péter Várkonyi.

M. VARKONYI (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, des paroles amicales de bienvenue que vous m'avez adressées. Je suis extrêmement heureux, en représentant la République populaire hongroise, d'avoir l'occasion de participer aux travaux de la Conférence du désarmement, chargée de négocier d'importantes questions

(M. Várkonyi, Hongrie)

qui sont vitales pour la sécurité internationale ainsi que pour nous tous personnellement. Inspiré par les liens d'amitié et de coopération étroite qui existent entre nos deux pays, je tiens à vous assurer de l'entière collaboration de la délégation hongroise et de son appui inconditionnel à votre égard dans l'exercice de vos responsabilités. Ma première participation aux travaux de cet auguste organe international acquiert une saveur particulière du fait que trois de mes collègues sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui. J'ai écouté avec grand intérêt l'allocution du Ministre indonésien des affaires étrangères, S. E. M. Mochtar Kusuma-atmadja. Je suis heureux de voir parmi nous le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Giulio Andreotti, et j'espère que le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, S. E. M. Hans-Dietrich Genscher, se joindra bientôt à nous. Je me félicite par avance d'entendre leurs importantes déclarations. Leur présence constitue pour moi un encouragement car elle indique une détermination politique de promouvoir les travaux de la Conférence du désarmement en vue d'aboutir à des résultats concrets, sentiment que je partage pleinement.

Il est encourageant de noter que, cette année, la Conférence du désarmement a pu commencer ses travaux dans des conditions plus favorables. Le climat international est plus détendu et les relations Est-Ouest tendent à évoluer dans une direction propice. Le sommet soviéto-américain de décembre dernier a abouti à des résultats qui constituent une percée dans le domaine du désarmement nucléaire, et des pourparlers intensifs se déroulent en vue de réduire les armes stratégiques et de renforcer le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Les récents efforts visant à éliminer les foyers de crise régionaux indiquent que ces tendances favorables marquent non seulement les relations entre l'Est et l'Ouest et le domaine du désarmement, mais font aussi ressentir leur effet sur l'ensemble des relations internationales.

Cette situation justifie les espoirs renouvelés que nous mettons dans les travaux qu'accompliront cette année les instances internationales s'occupant du désarmement et de la limitation des armements, y compris la Conférence du désarmement. J'espère ne pas me tromper en disant que ces espérances expliquent aussi, à mon avis, que les Ministres des affaires étrangères des divers pays s'adressent de plus en plus fréquemment à la Conférence. Les conditions sont maintenant réunies pour que celle-ci accomplisse des travaux plus efficaces et produise des résultats tangibles.

Nous avons constaté qu'à l'heure actuelle, la dépendance mutuelle des pays et des régions semble être de plus en plus reconnue en tant que réalité des relations internationales. L'interdépendance des pays à travers le monde, qui trouve sa manifestation la plus dramatique dans la menace d'une catastrophe nucléaire, a atteint une telle ampleur que seules la coexistence et la coopération pacifiques peuvent constituer une ligne de conduite rationnelle. Il est par trop évident que les défis qui se posent actuellement au monde transcendent les frontières nationales. Nous devons reconnaître que les efforts de pays individuels ou alliés sont insuffisants pour éliminer la menace nucléaire, réduire les problèmes de l'économie mondiale et faire disparaître le sous-développement, la faim, le terrorisme, la pollution de l'environnement et les foyers de crise.

(M. Várkonyi, Hongrie)

Etant donné le niveau actuel de la technologie, en particulier dans le domaine militaire, et l'ombre que font planer les stocks d'armes existants, aucun pays ne peut à lui seul garantir sa propre sécurité uniquement par des moyens militaires et par l'accroissement de ses forces. Ce n'est que par des efforts communs, par une volonté politique ferme et par des négociations que les pays peuvent créer un ensemble de conditions opportunes pour leur sécurité qui permettront de développer pleinement la confiance et la coopération entre Etats en limitant leur capacité de se menacer mutuellement. Nous voyons ces réalités se refléter dans le dernier sommet soviéto-américain, qui a réalisé des progrès exemplaires dans la limitation des armements et le relâchement de la tension militaire. Le sommet a également permis aux pourparlers soviéto-américains sur le désarmement nucléaire de trouver une assise permanente après la signature de l'Accord sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Il est, selon nous, d'une importance capitale de conserver l'élan donné à ces négociations et d'arriver sans tarder à effectuer des coupes sombres dans les systèmes d'armes nucléaires stratégiques et à préserver le Traité ABM. Nous jugeons également indispensable que les pourparlers sur l'élimination des armes chimiques soient couronnés de succès dans les plus brefs délais.

L'évolution favorable du climat politique devrait être à coup sûr mise à profit pour apporter des changements durables et irréversibles dans le domaine du désarmement en Europe. A cette fin, des efforts conjoints devraient être déployés contre toute tentative extrémiste visant à réduire, voire à annuler l'effet positif du Traité FNI par ce que l'on appelle des "mesures de compensation". Les pays concernés devraient maintenant chercher à entamer sans tarder des négociations de fond sur le désarmement classique et le renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe.

Comme on le sait, des préparatifs sont en cours à cet égard dans le cadre de la réunion de Vienne, sur la base de l'appel de Budapest lancé en juin 1986 par les Etats parties au Traité de Varsovie et sur celle de la réponse fournie par l'OTAN. De même que les membres de ces deux alliances militaires, tous les autres pays d'Europe tiennent beaucoup à ce que les forces armées et les armements classiques soient largement réduits, à ce que les asymétries et les déséquilibres soient atténués et à ce que les capacités de lancer des attaques par surprise soient éliminées dès que possible. Les Etats participant au processus de la sécurité et de la coopération en Europe ont de bonnes possibilités d'élaborer des mesures régionales de désarmement et de diminution des armements. Des amputations des forces armées et des armements classiques en Europe ainsi que des réductions progressives des capacités de guerre classique à un niveau suffisant pour la défense auraient, face à la quantité et à la qualité des forces de ce genre concentrées en Europe, un effet qui dépasserait de loin les limites géographiques effectivement modestes de ce continent et pourraient ouvrir une nouvelle ère pour la politique en matière de sécurité.

Selon notre expérience, l'amélioration du climat international et l'évolution positive des relations entre les deux principales puissances nucléaires ont accru - et non pas diminué - la responsabilité des pays de petite et de moyenne dimension et les possibilités qu'ils ont de mettre à

(M. Várkonyi, Hongrie)

profit ces tendances favorables et de les renforcer. Il est par conséquent nécessaire que chaque pays entreprenne consciemment des efforts et des initiatives dans les instances internationales de plus large portée, telles que la Conférence du désarmement.

La Hongrie s'est efforcée, aussi bien dans ses relations bilatérales qu'au sein des instances internationales, d'apporter une contribution dynamique, à la mesure de ses modestes moyens, en vue d'encourager un climat international moins tendu et de parvenir à des accords garantissant la sécurité. Nous avons participé activement à la formulation d'un concept global de sécurité internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. A la réunion de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe, nous avons présenté des propositions en vue de promouvoir un accord. Nous cherchons de même à encourager l'élaboration du mandat des négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe. Dans un récent appel lancé en commun par le Parti socialiste ouvrier hongrois, le Parti social-démocrate finlandais et le Parti socialiste italien, nous avons demandé la convocation d'une réunion d'experts des Etats européens non dotés d'armes nucléaires afin d'étudier, dans le cadre d'un dialogue ouvert, les possibilités de parvenir sans tarder à des progrès dans le domaine du renforcement de la sécurité et de la confiance ainsi que dans celui du désarmement en Europe. Ces partis politiques partent du fait qu'il est dans l'intérêt bien compris de tous les pays européens d'assurer l'irréversibilité du processus du désarmement. Tout en reconnaissant le rôle important que jouent les puissances dotées d'armes nucléaires en vue de préserver la paix et la sécurité, ils ne le jugent pas exclusif et soutiennent que nous ne sommes pas de simples objets, mais bien des agents actifs et résolus du processus du désarmement.

La délégation hongroise tient par conséquent à contribuer activement aux efforts visant à rendre plus efficaces les travaux de la Conférence du désarmement.

Cette Conférence est le seul organe international chargé d'oeuvrer à des accords multilatéraux de désarmement. En conséquence, la question suivante se pose : d'où vient que, paradoxalement, les organes ayant précédé la Conférence ont contribué à maîtriser la course aux armements et à promouvoir le désarmement en élaborant plusieurs accords importants, alors que la Conférence s'est révélée incapable, depuis maintenant dix ans, de produire des résultats concrets bien que son mandat ait été élargi en 1978 ?

La cause première, selon nous, est de caractère politique. Aucune organisation internationale - pas même celle-ci - ne peut arriver à un succès plus grand que ne le veulent les Etats représentés par les délégations. La Conférence du désarmement a reflété, elle aussi, les tensions politiques internationales de ces dix dernières années, l'attachement - ou l'absence d'attachement - des Etats membres au désarmement et le degré de compréhension susceptible d'être atteint dans les questions de politique en matière de sécurité.

(M. Várkonyi, Hongrie)

Il est également certain que, durant cette période, les questions examinées sont devenues plus complexes. Les accords recherchés sont donc devenus eux aussi plus difficiles à élaborer. La situation s'explique également par le fait que les projets d'accords étaient auparavant presque entièrement mis au point lorsqu'ils étaient présentés à un organe beaucoup plus restreint - le Comité -, alors qu'il faut aujourd'hui coordonner les positions de 40 à 50 délégations. La tâche est donc multipliée.

La liste des causes pourrait être poursuivie et analysée. J'estime cependant plus utile de concentrer l'attention sur le moment présent, sur les tâches dont est saisie la Conférence. Je voudrais néanmoins souligner, qu'à nos yeux, la Conférence a été une instance importante et utile même durant cette période "improductive" parce qu'elle a rempli une autre fonction, à savoir qu'elle a servi de tribune de dialogue où les représentants ont eu la possibilité d'énoncer leur position sur les politiques en matière de sécurité et sur le désarmement, de soumettre leurs propositions et de les comparer entre elles. Le savoir collectif ainsi accumulé leur servira beaucoup dans leurs travaux futurs.

Je voudrais maintenant préciser notre position sur certains points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La principale responsabilité en matière de désarmement nucléaire incombe aux puissances nucléaires, en particulier à l'Union soviétique et aux Etats-Unis. Cependant, aucun autre Etat ne saurait demeurer inactif, de même que la Conférence du désarmement qui est saisie de cette question depuis un certain temps déjà. Il est déplorable qu'elle n'ait pas encore trouvé les moyens appropriés d'aborder le problème. Nous continuons toutefois à penser qu'elle pourrait apporter une contribution au désarmement nucléaire sans mettre en cause la responsabilité des puissances nucléaires principalement en jeu, ni empiéter sur les tâches des autres instances de négociation. Les cinq puissances nucléaires et la majorité des Etats nucléaires potentiels sont représentés ici. Les conditions sont donc réunies pour que la Conférence se joigne au processus des négociations sur le désarmement nucléaire alors que les négociations bilatérales ou autres pourparlers limités enregistrent des progrès.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires constituerait un pas crucial sur la voie conduisant à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. La poursuite des essais va à l'encontre des efforts déployés par la grande majorité des Etats pour empêcher l'amélioration des types existants d'armes nucléaires et la mise au point d'armes nouvelles. Nous continuons donc à penser que tous les essais d'armes nucléaires devraient être interdits dans tous les milieux, immédiatement et à jamais.

Nous sommes conscients que certains pays voient la question d'un oeil différent, et nous ne saurions rester aveugles aux réalités. Nous croyons toutefois que les divergences de vues ne devraient pas inévitablement faire obstacle à des travaux de fond dans des domaines spécifiques où l'on constate que les positions se rapprochent malgré certaines divergences.

(M. Várkonyi, Hongrie)

Par conséquent, des progrès semblent possibles en ce qui concerne, par exemple, l'élaboration détaillée des procédures de vérification du futur traité pour ce qui est des aspects scientifiques et techniques et des questions d'organisation. Nous jugeons important que le groupe d'experts sismologues, dans le cadre des efforts consacrés à ce domaine, poursuive ses travaux, auxquels les Hongrois restent pour leur part prêts à contribuer.

Une grande importance est attachée à l'équilibre des efforts bilatéraux et multilatéraux concernant une interdiction complète des essais. Nous nous félicitons des négociations, actuellement en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui ont pour but de parvenir à une interdiction complète par étapes mais sur une base permanente. Nous estimons que les traités d'interdiction partielle, les systèmes futurs de vérification les concernant et les plans visant de nouvelles réductions du nombre et de la puissance des explosions constituent des étapes nécessaires sur la voie d'une interdiction générale. Dans ce contexte, nous appuyons sans hésiter de telles mesures.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est à nos yeux une question essentielle pour la sécurité internationale et le désarmement. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'espace est le patrimoine commun de l'humanité, qui devrait servir exclusivement à des activités pacifiques au service des intérêts communs.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement a d'amples possibilités de contribuer à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la garantie d'activités pacifiques dans ce milieu. Le Comité chargé de cette question a jusqu'ici fait oeuvre utile en nous aidant à mieux connaître les problèmes en jeu; nous estimons cependant que le moment est maintenant venu pour qu'il passe à l'élaboration de mesures concrètes et d'accords internationaux. Nous jugerions opportun que le Comité commence à mettre au point un système permettant de garantir la sécurité des satellites sur orbite terrestre, c'est-à-dire d'assurer l'immunité nécessaire pour leur bon fonctionnement. Il serait pareillement utile que le Comité envisage la création d'un système de vérification pour garantir le caractère pacifique des recherches et des activités dans l'espace.

Au cours de ces dernières années, la question de l'interdiction des armes chimiques a retenu à juste titre l'attention des participants à la Conférence du désarmement. A notre grande satisfaction, l'élaboration du projet d'accord progressait sensiblement. Néanmoins, je me trouve maintenant dans l'obligation d'exprimer notre préoccupation devant le fait que la dernière série de pourparlers et les événements survenus en dehors de leur cadre sont de mauvais augure pour une conclusion prochaine de l'accord.

La Hongrie continue de préconiser l'interdiction totale des armes chimiques accompagnée d'une vérification et d'un contrôle rigoureux, ainsi que la destruction complète des stocks. Il est regrettable que les propositions de compromis, avancées l'an dernier par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, n'aient pas encore produit les résultats justement escomptés.

(M. Várkonyi, Hongrie)

Je voudrais rendre ici hommage au Gouvernement soviétique qui a ouvert l'an dernier l'installation d'armes chimiques de Chikhany aux délégations participant aux négociations ainsi qu'à la presse internationale, et qui a publié des données sur les stocks soviétiques d'armes chimiques. De telles mesures apportent une contribution significative au renforcement de la confiance mutuelle et à l'amélioration du climat des négociations.

Cependant, le succès des pourparlers n'est en aucune manière facilité par les propositions visant à maintenir plutôt qu'à détruire les stocks existants, qui risquent même d'aboutir à leur accroissement. Les chances d'accord sont compromises par la décision de commencer à fabriquer aux Etats-Unis des armes chimiques binaires. Cette tournure défavorable montre bien que la Conférence du désarmement devrait redoubler ses efforts en vue d'arriver sans tarder à élaborer l'accord.

Je voudrais confirmer à ce propos que la République populaire hongroise n'a aucun stock d'armes chimiques ni aucun établissement industriel fabriquant de telles armes. Elle n'effectue aucun type de recherche sur les armes chimiques et n'a pas l'intention de posséder de telles armes à l'avenir. Je puis en outre réaffirmer qu'aucun autre pays ne stocke aucune arme chimique, ni n'effectue aucune recherche dans ce domaine sur le territoire de la République populaire hongroise.

Nous estimons que la transparence quant à la possession ou à la non-possession de stocks de différentes armes contribue au renforcement de la confiance. Nous nous féliciterions donc que d'autres pays ne maintiennent pas la communauté internationale dans un état d'incertitude. Dans l'esprit du projet d'accord actuellement élaboré, je peux maintenant informer la Conférence que, parmi les précurseurs clefs d'armes chimiques, la Hongrie en fabrique deux types à des usages civils, à savoir : 1) des produits chimiques contenant une liaison P-méthyle et/ou P-éthyle, dans une usine; 2) des esters méthyliques et/ou éthyliques d'acide phosphoreux, dans trois usines. Tous ces produits sont utilisés exclusivement à des fins pacifiques.

L'interdiction des armes radiologiques constitue un domaine d'activité de la Conférence dans lequel des résultats pourraient être obtenus en un temps relativement court. Avec la diffusion rapide de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, un nombre croissant d'Etats ont intérêt à ce que les négociations aboutissent.

Le fait que les armes radiologiques ne font pas encore partie de l'arsenal d'aucun Etat ne peut faire obstacle à la conclusion d'un traité interdisant de telles armes. Bien au contraire. Avec la volonté politique voulue, des mesures préventives sont plus simples et plus rapides à adopter qu'elles ne le seraient après le déploiement de ces armes.

L'autre aspect du problème est l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, qui répondrait à un besoin concret non seulement dans les pays directement intéressés, telle la Hongrie, mais aussi dans les autres Etats qui n'ont pas même encore d'installations nucléaires. Vu sous l'angle d'un besoin réel et légitime, le cadre dans lequel cette interdiction

(M. Várkonyi, Hongrie)

peut être réalisée est une question d'importance secondaire. La Conférence du désarmement est une instance tout à fait appropriée à cet égard. Cependant, aucune objection ne saurait être soulevée à propos de toute autre instance susceptible d'arriver plus rapidement à un résultat.

A l'heure actuelle, la question des armes classiques n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cependant, dans ce que l'on appelle le "décatalogue" - qui décrit le mandat de la Conférence -, les armes classiques apparaissent à la quatrième place après les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il n'y a donc pas d'obstacle de principe à ce que la Conférence aborde cette question.

Les résultats qui ont été obtenus ou qui vont l'être en ce qui concerne la limitation des armes nucléaires et le désarmement nucléaire mettront sur le devant de la scène la question de la réduction des forces et des armements classiques. C'est ce dont nous sommes actuellement témoins en Europe, mais le problème ne se limite nullement à ce continent. Les propositions que les Etats parties au Traité de Varsovie, dont la Hongrie, ont présentées à ce sujet portent sur l'Europe, mais elles contiennent également un message pour les autres régions. Il pourrait se révéler utile de les examiner à la Conférence du désarmement ou dans d'autres instances des Nations Unies consacrées au désarmement.

Cette remarque m'amène à la question du fonctionnement de la Conférence du désarmement et, d'une façon générale, au renforcement de l'efficacité du mécanisme des négociations multilatérales sur le désarmement.

Je sais fort bien que la Conférence s'efforce depuis des années de rendre plus efficace son fonctionnement et que de nombreuses propositions ont déjà été avancées en vue d'améliorer les travaux et les procédures de cet organe. A mon avis, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement fournira une bonne occasion de passer en revue le fonctionnement du mécanisme du désarmement, d'apporter les modifications nécessaires et d'étudier des formes et des procédures de négociation plus efficaces.

Permettez-moi de rappeler qu'à sa réunion tenue à Prague à la fin du mois d'octobre dernier, le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie a formulé plusieurs propositions en vue de renforcer l'efficacité de la Conférence. Je voudrais maintenant appeler l'attention sur quelques idées qui peuvent contribuer à un examen collectif des moyens propres à rationaliser le fonctionnement de cet organe et à en accroître l'efficacité. Nous pensons que le temps accordé aux sessions pourrait être mieux utilisé pour des travaux de fond si l'on faisait l'économie des débats de procédure récurrents sur le programme de travail ou l'établissement d'organes subsidiaires. Il serait utile aussi que le débat général au début des sessions soit réduit à deux ou trois semaines et que les travaux se poursuivent ensuite dans les comités et autres organes subsidiaires, où les délégations secondées par des experts pourraient entreprendre des négociations réellement consacrées aux problèmes de fond.

(M. Várkonyi, Hongrie)

Nous estimons nécessaire d'accroître la transparence de la Conférence. Les représentants de tous les Etats devraient avoir le droit de prononcer des déclarations lors du débat politique général au début des sessions. Les représentants d'Etats non membres désireux de participer régulièrement aux travaux devraient également siéger dans les comités et autres organes subsidiaires. Demander ce droit chaque année est une perte de temps. Le nombre de réunions officielles ouvertes uniquement aux Etats membres devrait être réduit au minimum. Une plus grande importance devrait être accordée aux consultations préliminaires du Président et du Secrétaire général afin de mieux connaître les positions et d'oeuvrer plus efficacement à un consensus. Le principe et la pratique du consensus devraient être maintenus pour les décisions concernant les mesures de sécurité internationale et de désarmement, sans que personne ne puisse mésuser de ce principe.

Nos propositions ne portent pas sur toute la gamme des questions, mais nous sommes prêts à considérer et à examiner de manière approfondie toute autre proposition susceptible d'accroître l'efficacité et le succès des travaux de la Conférence. C'est animée par ce désir et par cet esprit que la délégation hongroise participe à la Conférence du désarmement et se prépare à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous nous efforçons de promouvoir la cause du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la réalisation du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Hongrie pour sa déclaration importante et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Giulio Andreotti.

M. ANDREOTTI (Italie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour les paroles chaleureuses que vous m'avez adressées et, pour ma part, je voudrais vous souhaiter sincèrement tout le succès dans l'exercice de vos hautes responsabilités en qualité de Président de cette assemblée distinguée. Rappelant l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Morel, je voudrais aussi présenter mes meilleurs vœux au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui.

Je suis très heureux et très honoré de prendre la parole à cette Conférence, qui est le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement et qui - au début de sa session officielle de 1988 - fait naître des espérances toujours plus grandes chez ceux qui considèrent les principes et les activités des Nations Unies comme le fondement indispensable de la coexistence internationale.

Jamais encore peut-être le désarmement n'a suscité autant d'espoir, n'a convaincu même les plus sceptiques et n'a justifié de négociations menées depuis des années avec autant de tenacité et de patience. Jamais encore nous n'avons assisté à une négociation, comme celle qui vient juste d'être conclue

(M. Andreotti, Italie)

sur les FNI, avec des effets qui pourraient être si déterminants pour les autres aspects des problèmes internationaux non résolus. Nous sommes donc entrés dans une phase de négociation, riche d'occasions à saisir. C'est pour cette raison que mon ami M. Genscher et moi-même sommes aujourd'hui à Genève, ainsi que les autres ministres, pour participer aux négociations viennent juste de reprendre, et qui sont si pleines de promesses.

L'Italie se propose d'oeuvrer en faveur de la paix et du désarmement, à un moment qu'elle considère comme essentiel pour l'avenir de l'humanité. A ce stade, nous estimons qu'il nous faut tout particulièrement intensifier nos efforts dans les domaines où notre contribution peut être plus directe et plus immédiate. Je veux parler des négociations multilatérales portant sur des questions de première importance pour la stabilité internationale : les négociations sur les forces de type classique, et l'élimination globale des armes chimiques.

Nous sommes donc venus ici pour exprimer notre espoir et demander instamment que les résultats obtenus par les Etats-Unis et l'Union soviétique le 8 décembre - l'élimination globale de toute une catégorie d'armement - puissent aussi l'être dans le domaine des armes chimiques. Le Traité de Washington - et cela vaut la peine de le souligner une fois de plus - a une signification qui dépasse de beaucoup le nombre des armes détruites. Le Traité témoigne d'un renversement de tendance, marquant comme il le fait non seulement le simple arrêt de l'accroissement sans fin d'armes hautement destructives - qui a semblé pratiquement inévitable au cours des quarante dernières années -, mais aussi la réduction substantielle du nombre des systèmes offensifs menaçant l'Europe. Pour la première fois, l'équilibre a été rétabli à un niveau inférieur et non, pour plus de commodité comme par le passé, à un niveau supérieur.

Cette évolution a une signification et une importance politiques considérables. D'un point de vue général, il semble même que de nouvelles tendances se dégagent dans le contexte des relations Est-Ouest - qui pourraient avoir des répercussions positives sur la poursuite du processus du désarmement. Si l'on se place d'un point de vue plus technique, on peut prendre modèle sur le Traité pour les négociations en cours ou à venir dans d'autres domaines du désarmement, aussi bien dans un cadre bilatéral que multilatéral.

En l'occurrence, j'évoquerai en particulier trois concepts qui, à mon avis, sont indissociables du dialogue Est-Ouest sur les réductions d'armement, et peuvent aussi valoir dans le domaine des armes chimiques :

- l'asymétrie des réductions, qui est d'autant plus importante dans le cas des armes chimiques que la composition initiale des arsenaux de chaque partie, telle qu'elle a été évaluée, ne semble nullement identique;
- la globalité de leur destruction, comme c'est le cas des FNI, laissant derrière elle l'illusion d'équilibres partiels, d'autant plus que ces armes peuvent être rapidement déplacées d'un arsenal dans un autre;

(M. Andreotti, Italie)

- enfin, la possibilité de vérification, qui doit être d'autant plus rigoureuse et stricte que les composants - comme c'est le cas pour les armes chimiques - sont plus étroitement liés au processus industriel de fabrication.

La nécessité de maintenir la cadence actuelle du processus de négociation, en obtenant des résultats rapides et tangibles, n'échappe à aucun d'entre nous - surtout en notre qualité de membre de cette organisation. Les deux grandes puissances ont imprimé un rythme plus rapide à leur dialogue bilatéral, conformément au calendrier qu'elles se sont fixé, avec pour commencer le sommet de Moscou qui devrait se tenir pendant le premier semestre de 1988.

Le Traité sur les FNI ne constitue en réalité qu'une première étape, qui doit être suivie par d'autres, aboutissant à la réduction spectaculaire des armements stratégiques, à l'élimination des armes chimiques et au rétablissement de l'équilibre des armements classiques à un niveau plus bas. La conclusion du Traité de Washington, auquel les Européens ont apporté une contribution fondamentale, doit donc être considérée comme une première étape - et c'est bien ainsi que le considèrent l'Italie et l'Europe occidentale - d'un long processus destiné à réaliser un équilibre militaire plus stable et plus transparent. Nous reconnaissons certes les difficultés de ce processus, et nous n'ignorons pas les rapports logiques entre ses différentes étapes, encore qu'il ne faille pas voir là une raison pour insister sur un calendrier strict. Néanmoins, personne ne saurait douter que l'objectif des négociations devrait être l'établissement d'une plus grande sécurité, qui ne soit pas simplement l'insécurité de l'autre partie. Ma présence ici aujourd'hui, avec le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, est destinée à montrer que l'Italie a pris l'engagement politique ferme, qu'elle ressent profondément et dont elle souhaite s'acquitter vis-à-vis de toute la communauté internationale, de parvenir à cet objectif.

Dans le domaine des forces classiques, l'Italie participe - avec 22 autres pays, dont les forces ont une influence plus immédiate sur l'équilibre militaire en Europe - à des entretiens informels à Vienne, destinés à engager de nouvelles négociations sur la stabilité dans le domaine des forces classiques à des niveaux inférieurs, de l'Atlantique à l'Oural.

Les disparités et l'asymétrie actuelle dans ce domaine constituent en effet une source traditionnelle de tensions et d'angoisses dans notre continent. Il faut donc y remédier; au premier rang des priorités, il faudrait éliminer la possibilité de lancer des attaques par surprise et d'engager des opérations militaires de grande envergure, pour favoriser concrètement et effectivement la création de conditions propres à accroître la sécurité et à améliorer la confiance mutuelle.

Les armes chimiques accroissent l'insécurité générale. Du point de vue historique, elles ont été les premières armes que la conscience européenne a rejetées, considérant qu'elles étaient incompatibles avec le niveau d'évolution atteint par nos sociétés respectives, et cela à une époque où les antagonismes étaient les plus violents. Les préoccupations à l'égard des armes chimiques ont amené la société à penser pour la première fois à une maîtrise

(M. Andreotti, Italie)

multilatérale des armes, bien que l'impossibilité de s'entendre sur des méthodes appropriées de vérification ait empêché, en 1932, une tentative visant à en interdire la fabrication. Dans le contexte des relations Est-Ouest, ces armes amplifient les asymétries existantes, et étant donné l'incertitude qui règne au sujet de la réaction qu'elles pourraient entraîner, elles accroissent, entre autres risques, le recours aux armes nucléaires.

Depuis ces dernières années, les conflits régionaux nous ont montré quelques-uns des effets dévastateurs des armes chimiques. En Italie, nous en avons eu des preuves directes, à l'occasion de soins prodigués à quelques victimes du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Sur la base de conclusions d'experts des Nations Unies, le Gouvernement italien a déjà fermement condamné l'emploi répété des armes chimiques, notamment contre des populations civiles. Personnellement, j'ai eu l'occasion de faire part au Ministre iraquien des affaires étrangères de mes préoccupations à ce sujet. C'est pourquoi je voudrais insister à nouveau, dans cette instance, sur l'importance de la défense et du renforcement du Protocole de Genève de 1925, et lancer fermement un appel à tous les pays afin qu'ils s'abstiennent d'utiliser ces moyens de destruction massive, quelle que soit la situation, et surtout contre des populations non armées.

Depuis longtemps, l'Italie ne possède plus d'armes chimiques, et elle n'en entrepose pas non plus sur son territoire. Qui plus est, elle estime qu'il faudrait créer, dès que possible, des conditions propres à favoriser la renonciation réelle et généralisée aux armes chimiques, ou mieux encore leur élimination par tous les Etats.

Après les expériences traumatisantes de la première guerre mondiale, le Protocole de Genève a été la première expression tangible de la prise de conscience de l'horreur causée par les armes chimiques. Toutefois, ce Protocole ne s'est pas toujours avéré suffisamment efficace, d'où la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour que ces armes soient totalement interdites.

Je viens de présenter les raisons qui sont à l'origine des activités du Gouvernement italien dans ce domaine, avec pour commencer la proposition que nous avons faite en 1979, suggérant la constitution d'un groupe de travail spécial chargé de l'examen attentif d'une série de problèmes non encore résolus - tels que l'objectif de la convention, la destruction des arsenaux et l'élaboration d'un système de vérification.

Notre participation a toujours été guidée par l'espoir et la conviction que nous nous rapprocherions, étape par étape, de l'objectif final - c'est ce qui est en fait arrivé - d'une convention proposant l'interdiction totale de la fabrication d'armes chimiques nouvelles, partout dans le monde et pour toujours, ainsi que la destruction complète des arsenaux existants, dans des délais bien déterminés.

Aujourd'hui, cet objectif est à portée de la main. Il est certes difficile de prévoir une date limite pour la conclusion des négociations portant sur cette question complexe, et il serait certes inopportun de sacrifier, pour gagner du temps, l'objectif qui est de parvenir à

(M. Andreotti, Italie)

l'élaboration d'une convention véritablement efficace et vérifiable; j'estime néanmoins qu'il faut donner une impulsion définitive à ces négociations, ce qui est possible si l'on met à profit le rapprochement majeur des conceptions auxquelles nous assistons depuis peu ainsi que le climat international favorable évoqué plus haut.

Les obstacles qui demeurent sont essentiellement liés au problème de la vérification, car seul un système efficace de contrôle peut donner à tous les Etats signataires - dans ce domaine plus que dans tout autre - la certitude que la convention sera véritablement mise en oeuvre et qu'elle est dotée de mécanismes appropriés qui en garantissent le respect par tous. En ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques, nous sommes convaincus que ce système de vérification devrait prévoir :

- la vérification de l'exactitude des déclarations initiales;
- la vérification des arsenaux, entre le moment des déclarations initiales et leur destruction, et pendant le transport vers les emplacements où ils seront détruits;
- les moyens de s'assurer de la destruction des arsenaux existants et des installations de fabrication;
- les moyens de s'assurer que les agents de guerre chimique interdits ne sont plus fabriqués, soit dans les anciennes installations, soit dans de nouvelles, et que les autres composés chimiques qui pourraient constituer un risque selon la convention sont contrôlés comme il convient;
- les preuves que les Etats membres ne se procurent pas d'agents de guerre chimique auprès de sources extérieures;
- la détection rapide de toute activité suspecte éventuelle.

Comme la vérification soulève de gros problèmes techniques, dont la solution implique le recours à des savants, je suggérerais que l'on fasse appel à eux peut-être en organisant un forum ouvert à des spécialistes éminents de tous les pays.

Cette réunion pourrait se tenir à Rome ou à Erice, dans le même esprit que la réunion sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire que nous avons organisée au Ministère des affaires étrangères en automne 1986.

Les autres obstacles qui s'opposent encore à la conclusion de la convention ont pour la plupart un caractère technique, encore que l'on ne puisse négliger leurs implications politiques profondes. Je mentionnerai seulement trois d'entre eux.

A mon avis, le moment est venu de reprendre une question qui - peut-être à tort - a été laissée de côté depuis quelque temps : je veux parler de la question des définitions (article II de la Convention). Il s'agit

(M. Andreotti, Italie)

manifestement d'un problème fondamental dont les conséquences ont une incidence directe sur l'objet même de la convention. Dès maintenant, nous sommes favorables à la constitution de groupes restreints d'experts chargés de l'examen approfondi de cette question dans un délai qui reste à fixer.

La destruction des arsenaux existants pose elle aussi des problèmes qu'il faudra résoudre dans un délai assez court. La volonté politique nettement manifestée par tous les participants à la négociation, de prévoir une période de dix ans pour l'élimination totale des arsenaux doit maintenant se traduire par l'élaboration de procédures et de modalités détaillées. Nous estimons également que toute la production doit être complètement arrêtée à la conclusion de la convention. Sur ce point, une plus grande souplesse dans les négociations - tenant toujours compte des exigences légitimes de tous en matière de sécurité - permettrait sans doute de surmonter les obstacles existants en adoptant des solutions où la réduction des grands arsenaux serait envisagée à un rythme plus rapide.

Enfin, si nous voulons réellement rendre la convention plus crédible, nous devons veiller - grâce à un mécanisme de vérification rigoureuse - à ce qu'aucun produit commercial ne soit éventuellement détourné pour des utilisations militaires. Cette question, qui concerne le domaine des vérifications, doit être abordée et résolue dans sa totalité.

Je crois que ces mesures, de caractère général et non discriminatoire, ne devraient pas faire naître des préoccupations excessives dans les industries des pays les plus avancés. Au contraire, plus le niveau de développement d'un pays est élevé, plus ses responsabilités et son engagement moral sont importants pour éviter une utilisation incorrecte, à l'intérieur ou à l'extérieur, de ses capacités industrielles.

Je note avec satisfaction que sur la question de la vérification par mise en demeure, des positions divergentes, notamment celles des Etats-Unis et de l'URSS, viennent de se rapprocher considérablement. C'est pourquoi je propose de tout mettre en oeuvre pour que la convergence d'opinion qui vient de se dessiner s'intensifie et qu'elle aboutisse le moment venu à la formulation d'un texte susceptible de recueillir l'accord de toutes les parties.

Enfin, en ce qui concerne les structures institutionnelles et organiques auxquelles sera confiée la mise en oeuvre de la convention, l'Italie estime qu'elles doivent tout d'abord satisfaire au critère d'efficacité et se caractériser par une représentation suffisante et équitable de tous les Etats.

Si nous ne voulons pas perdre le bénéfice des résultats obtenus depuis quelques années, le moment est venu maintenant de faire un effort décisif, que M. Hans-Dietrich Genscher et moi-même ainsi que d'autres collègues, sommes venus encourager, grâce à une accélération éventuelle des travaux du Comité spécial. D'aucuns ont proposé de réduire l'intervalle entre les sessions; d'autres ont suggéré d'envisager une session permanente. Je voudrais proposer de renouer avec la tradition des "collaborateurs du Président", dont chacun serait chargé d'une tâche spécifique. Ou bien nous pourrions décider de créer un groupe de travail pour chaque article de la convention. A ce stade, un groupe restreint pourrait même être chargé de formuler sans tarder des

(M. Andreotti, Italie)

propositions sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité spécial de manière profitable. Je ne pense pas que cette proposition rencontre une quelconque opposition de principe, d'autant plus que le terrain a été déblayé - à ce qu'il me semble - pour parvenir à une solution qui satisfasse toutes les parties.

Le Gouvernement italien est fermement convaincu que, dans le cadre des réductions globales et stables des armements, l'élimination des armes chimiques est prioritaire.

Toutefois, nous n'ignorons certes pas que la Conférence du désarmement n'a pas seulement pour tâche de s'occuper des armes chimiques, à l'exclusion d'autres problèmes. Nous lui demandons d'examiner attentivement les autres problèmes nombreux essentiels qui sont liés à la limitation des armements. Nous aimerions voir la dynamique de la négociation, que nous constatons dans d'autres secteurs, s'appliquer aussi à la solution de ces problèmes.

Je voudrais conclure sur une note d'optimisme. Nous vivons à une époque où la communauté internationale paraît désireuse de se démarquer de certaines tendances négatives, comme l'accumulation progressive et implacable de moyens de destruction massive, avec laquelle elle s'est habituée à vivre depuis 40 ans, comme on s'habitue à vivre avec la maladie ou comme les yeux s'habituent à l'obscurité. M. Henry Kissinger a décrit la grande incohérence de notre temps dans les termes suivants : "Les deux grandes puissances se conduisent souvent comme deux aveugles, armées jusqu'aux dents, qui se cherchent à tâton dans une pièce, chacun s'attendant à recevoir un coup mortel de l'autre, qu'il croit doté d'une vue parfaite". Je me rends compte maintenant que nos pays commencent non seulement à réduire le poids de leurs armements, mais aussi à enlever le bandeau qui les a empêchés jusqu'à maintenant de comprendre les intentions d'autrui, et c'est là la raison de l'optimisme modéré que je ressens.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le ministre des affaires étrangères de l'Italie pour sa déclaration importante et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je voudrais maintenant vous informer que le Vice-Chancelier et ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne sera parmi nous dans quelques instants. Je propose de suspendre brièvement la séance afin que je puisse l'accueillir. Nous reprendrons nos travaux immédiatement après.

La séance est suspendue à 12 h 5; elle est reprise à 12 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance est reprise. Au nom de la Conférence, je voudrais accueillir chaleureusement le Vice-Chancelier et ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, S. E. M. Hans-Dietrich Genscher, qui vient de se joindre à nous. Je tiens à noter que le ministre s'est déjà adressé à la Conférence à trois reprises en nous faisant part de ses vues sur d'importantes questions de désarmement et qu'il a suivi nos travaux avec un intérêt soutenu. Je lui donne maintenant la parole.

M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :
Ma visite et celle de mon ami et collègue, Giulio Andreotti, qui ont été organisées conjointement, visent à souligner toute l'importance que nous attachons à la Conférence du désarmement de Genève. La présence simultanée des ministres des affaires étrangères de la République populaire hongroise, et de la République d'Indonésie prouve que les pays de l'Ouest et de l'Est, du Nord et du Sud sont de plus en plus prêts à unir leurs efforts dans le domaine du désarmement et donc à faire de notre monde un lieu plus pacifique.

Diplomate éprouvé et prudent que vous êtes, Monsieur le Président, vous avez une solide connaissance des négociations multilatérales sur le désarmement. Je vous souhaite tout le succès possible à votre poste de haute responsabilité et je vous assure de l'appui de ma délégation.

Les deux Etats allemands ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne le maintien de la paix et la promotion d'une coexistence mutuellement bénéfique en Europe. Nous avons tout particulièrement intérêt à saisir les occasions qui nous sont offertes d'améliorer les relations entre l'Ouest et l'Est. En coopérant de manière responsable, nous pouvons contribuer à l'édification d'une Europe nouvelle et meilleure. La République fédérale d'Allemagne a pour objectif - comme cela est envisagé dans le Rapport Harmel de l'Alliance occidentale - de créer en Europe un ordre pacifique dans lequel des pays dotés de systèmes sociaux différents pourront vivre côte à côte sans crainte et en se livrant à une concurrence pacifique.

Ma visite a lieu à un moment où une nouvelle manière de penser et d'agir ouvre la perspective de changements fondamentaux en matière de désarmement et de limitation des armements. Depuis la dernière déclaration que j'ai faite ici, en juin 1986, la situation touchant la limitation des armements s'est considérablement améliorée :

1. A la suite de l'adoption du Document final de la Conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe, le 22 septembre 1986, et de la conclusion du Traité de Washington, sur l'élimination globale des missiles soviétiques et américains de portée intermédiaire, des progrès décisifs ont été faits dans les efforts visant à arrêter des règles de vérification adéquates et efficaces. Les inspections obligatoires sur place sont devenues de la sorte un élément central fermement établi de dispositions propres à assurer une vérification effective du respect des accords de limitation des armements. Une perception nouvelle s'est imposée : c'est qu'il est nécessaire, et possible, d'assurer une vérification fiable. La vérification suscite la confiance.
2. Le principe d'un désarmement asymétrique est maintenant reconnu. Il incombe à celui qui possède le plus d'armes d'en éliminer le plus grand nombre.
3. Pour la première fois, on a pu conclure un accord sur l'élimination globale de toute une catégorie d'armes.
4. En outre, l'idée que le désarmement mène à une plus grande sécurité gagne du terrain; c'est aussi le cas de l'idée qu'à l'époque du nucléaire la course aux armements et la politique d'affrontement, au lieu du désarmement et de la coopération, accroissent les risques de destruction de l'humanité.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Cette évolution, que marquent diverses percées de grande importance, améliore les perspectives d'adoption de nouvelles mesures de désarmement et d'une politique de sécurité dans la coopération, ainsi que d'un élargissement de la coopération dans tous les domaines. Telle est la voie que nous devons suivre si nous voulons sauvegarder la paix de manière durable et empêcher toute guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique.

Nos responsabilités débordent le cadre de notre époque. A l'ère du nucléaire, le maintien de la paix et la préservation des ressources naturelles, aujourd'hui et pour les générations à venir, sont devenues la tâche centrale à laquelle doit s'atteler notre activité politique. Nos décisions mettent en jeu non seulement la vie à l'heure actuelle mais aussi la pérennité de la vie et de la nature sur la Terre. Le respect de la dignité humaine nous impose de suivre une politique qui permette aussi aux générations futures de vivre, de se développer et de se réaliser librement, qui leur laisse la liberté de déterminer leur propre destin. Mais il ne peut y avoir de liberté que là où il y a vie. Si nous gaspillons notre capital de paix et de nature en cet âge nucléaire, il ne restera aucune chance de reconstruction ou de rétablissement.

Les principes qui guident le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev depuis Reykjavik découlent des responsabilités qu'ils assument vis-à-vis de l'humanité, présente et future. Nous sommes devenus une communauté en lutte pour sa survie. La sauvegarde de la paix exige un effort collectif. Tous doivent y participer - les puissances nucléaires et tous les pays, de l'Ouest et de l'Est, du Nord et du Sud.

Dans la dernière déclaration que j'ai faite ici, j'ai insisté pour que l'on mette à profit les occasions de "parallélisme constructif" qu'offre l'existence simultanée de négociations bilatérales et multilatérales. Il est dans notre intérêt commun que ces voies de négociation parallèles se rapprochent de plus en plus.

La politique de sécurité menée par l'Ouest vise à protéger la paix de manière globale. En dehors de la défense, les efforts pour le désarmement et la limitation des armements constituent une partie intégrante et indispensable de notre politique de sécurité. Il ne peut y avoir de pensée prospective en matière de sécurité si l'on s'en tient à chercher le moyen de rendre les guerres moins atroces; ce qu'il faut, c'est faire en sorte qu'il n'y ait plus de guerres. Pour reprendre ce qu'a dit à Aix-la-Chapelle le Président de la France, M. Mitterrand, le 20 octobre 1987 : cessons une fois pour toutes de faire des plans sur la manière de gagner les guerres; faisons plutôt, et le plus vite possible, des plans sur la manière de les éviter.

Une politique de sécurité axée sur la préservation de la paix exige un effort systématique de réflexion qui transcende les conceptions existantes. Nous devons avoir pour but d'inventer des structures qui permettent effectivement de mener une politique de sécurité fondée sur la coopération. Il nous faut créer une sécurité d'un type nouveau, de meilleure qualité. Cela implique autre chose que l'équilibre. Au-dessus, au-delà de l'équilibre et de la dissuasion, il nous faut concevoir des structures d'une dimension nouvelle, aptes à empêcher la guerre. Cela appelle aussi de nouvelles formes de coopération.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

L'auteur et homme politique espagnol, Salvador de Madariaga, écrivait en 1929 dans son ouvrage sur le désarmement, qui fait autorité : "La solution du problème du désarmement ne peut se trouver à l'intérieur du problème lui-même; elle est à l'extérieur. En fait, le problème du désarmement n'est pas un problème de désarmement. Ce qu'il est réellement, c'est un problème d'organisation de la communauté mondiale". Ce point de vue était sans doute encore utopique dans les années 20 et 30; mais à notre âge nucléaire, cette vision utopique ouvre inévitablement sur la nécessité de collaborer ensemble pour sauvegarder la paix.

Les impératifs d'une politique de sécurité menée en coopération sont les suivants :

1. Il faut prendre des mesures de désarmement qui éliminent la supériorité et établissent l'équilibre à un niveau plus bas, à tous les plans de la balance militaire. Pour empêcher toute guerre à l'avenir, quelles que soient les armes qui seraient utilisées, il faut que tous, sans exception, renoncent à la supériorité et soient prêts à accepter une limitation des armements.
2. Il faut modifier qualitativement la structure des forces armées. Aucune des parties ne doit avoir la capacité d'envahir l'autre.
3. Il faut établir des mécanismes efficaces de gestion des crises politiques à l'échelle mondiale.
4. Le réseau de mesures propres à instaurer la confiance doit être élargi et resserré.
5. Il faut conclure des accords multilatéraux de limitation des armements universellement valables; la Conférence du désarmement de Genève est un organe des plus compétents et bien adapté à cette fin. La responsabilité collective de la paix fait qu'il est indispensable d'intensifier les efforts de négociation multilatérale.
6. Il faut chasser les préjugés hostiles et encourager les comportements pacifiques et le respect mutuel. Cela exige de la part des sociétés un esprit d'ouverture ainsi que le respect des pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme et de tous les engagements pris par les signataires de l'Acte final d'Helsinki.
7. La coopération dans tous les domaines, pour le bien de tous, doit être élargie et approfondie. Dans un monde interdépendant, il nous faut créer des liens de dépendance positive et nous engager de manière irréversible dans le sens d'une coopération reposant sur l'égalité. Pour l'Europe, l'Acte final d'Helsinki trace la voie qui mène à l'instauration d'un ordre pacifique ou à la construction d'un foyer européen commun, comme on l'a aussi dit. Nous voulons qu'il y ait entre l'Ouest et l'Est une coopération assise sur de larges bases et qui ne cesse de rapprocher les pays de notre continent. Membre solide de la communauté occidentale, qui repose sur des valeurs partagées, de l'OTAN et de la Communauté européenne, l'Allemagne fédérale développe donc ses relations centrales avec l'Union soviétique et les autres pays du Pacte de Varsovie.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Je voudrais maintenant axer mon propos sur le désarmement dans les domaines nucléaire, classique et chimique.

La conclusion du Traité FNI est un fait d'une importance historique. La sécurité de l'Europe occidentale se trouve accrue du fait de l'élimination de la menace qui pesait sur elle. Au cours de la visite que j'ai faite ici le 3 février 1983, j'ai déclaré que le meilleur résultat à rechercher dans les négociations était, à notre sens, l'option double zéro. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne souhaite vivement aujourd'hui que le Traité ne tarde pas à entrer en vigueur pour que s'engage le processus d'élimination des missiles nucléaires américains et soviétiques à portée intermédiaire.

La conclusion du Traité FNI ne doit pas rester un fait isolé. Le Traité n'acquerra toute son importance historique que s'il constitue le point de départ d'un vaste processus de désarmement. Nous sommes en faveur de l'approche nouvelle qu'ont adoptée les deux superpuissances pour faire face à leurs responsabilités nucléaires. Par la recherche de solutions en coopération, elles tendent à réduire les risques que suscite pour l'une et l'autre l'existence de ces armes destructrices. Telle est bien la conduite qu'appelle de leur part le Traité sur la non-prolifération.

Nous autres Allemands ne saurions trop souligner qu'il est de notre devoir de rechercher le désarmement nucléaire; nous ne sommes pas une puissance nucléaire et nous ne souhaitons pas le devenir. Avec nos partenaires dans l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous défendons une politique globale de limitation des armements et de désarmement qui comporte les éléments suivants : réduction de 50 % des armements nucléaires stratégiques américains et soviétiques; interdiction complète des armes chimiques; instauration de la stabilité, sur le plan des armements classiques, dans toute l'Europe; réduction considérable du nombre de missiles américains et soviétiques à courte portée en vue d'arriver à des plafonds égaux. La République fédérale d'Allemagne fera tout son possible pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Nous appuyons pleinement l'intention des Etats-Unis et de l'Union soviétique de conclure dans la première moitié de l'année un accord sur une réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives. L'amélioration de la stabilité stratégique à un niveau d'armements plus bas qui résulterait d'un tel accord est dans l'intérêt de tous les pays. Nous avons aussi conscience du fait que la menace nucléaire qui pèse sur l'Europe occidentale sera réduite chaque fois que sera éliminée, du côté soviétique, une arme nucléaire stratégique. Nous partons de l'hypothèse qu'un tel accord va de pair avec l'acceptation d'adhérer pour une période donnée au Traité ABM, de sorte que la prévisibilité nécessaire dans le domaine des systèmes de défense soit aussi garantie.

Pour ce qui est des missiles nucléaires américains et soviétiques à courte portée, l'objectif doit être d'arriver, par la négociation, à des réductions de part et d'autre qui permettent d'établir des plafonds égaux. Il y a dans ce domaine une nette prépondérance de l'Est par rapport à l'Ouest; aussi une élimination unilatérale améliorerait-elle considérablement les perspectives de négociation.

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

Pour nous, les armes nucléaires servent exclusivement à empêcher la guerre; elles jouent donc un rôle politique. En brouillant les distinctions, sur le plan qualitatif, entre les armes nucléaires et les armes classiques, on s'engagerait sur une voie dangereuse qui amènerait à penser en termes de scénarios belliqueux et donc à croire qu'il est possible de se faire la guerre. Penser qu'il y a moyen de circonscrire les conflits nucléaires, c'est ne pas tenir compte de ce rôle politique. Au demeurant, les armes nucléaires ne visent pas à contrebalancer une infériorité sur le plan des armes classiques. La conjonction des moyens de dissuasion classiques et nucléaires est le reflet d'une nécessité politique : les deux parties doivent veiller au départ à ce qu'il ne se déclenche pas de conflits militaires; il leur faut régler les conflits par la seule négociation; lentement mais sûrement, elles doivent abandonner la politique d'affrontement au profit d'une politique de coopération.

Nous recommandons vivement que s'engagent le plus tôt possible des négociations sur la stabilité en Europe au niveau des armements classiques. Il n'est pas de pays qui, plus que la République fédérale d'Allemagne, ait intérêt à voir corriger le déséquilibre dont souffre l'Ouest, en Europe, dans le secteur des armements classiques et s'instaurer un état de stabilité durable dans ce domaine. Non seulement la République fédérale d'Allemagne porte le gros du fardeau de la défense occidentale sur le plan des armes classiques, mais elle serait aussi la première victime d'une guerre classique en Europe.

D'importants progrès ont déjà été faits dans les pourparlers que tiennent actuellement à Vienne les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Il faut que le mandat des négociateurs sur la limitation des armements classiques fasse partie intégrante d'un document équilibré de clôture de la réunion de suivi de la CSCE à Vienne.

Le but des négociations futures dans le domaine des armes classiques ne peut qu'être la réduction, à un niveau égal, des armes et des forces. C'est qu'à lui seul l'équilibre ne suffit pas à empêcher le déclenchement d'hostilités militaires, comme l'histoire ne le montre que trop. Il faut que la mentalité nouvelle en matière de sécurité affirme ses mérites dans des négociations sur la limitation des armements classiques, dont l'un des objectifs serait d'arriver de part et d'autre à une situation où les forces armées seraient exclusivement orientées vers la défense et n'auraient aucune capacité d'envahir, comme c'est déjà le cas du côté occidental. Dans la perspective de l'Ouest, il est impensable d'envisager des contre-offensives transfrontières à vaste échelle, impliquant la pénétration de forces terrestres en Europe centrale et orientale.

Dans sa déclaration de décembre 1986 sur le désarmement classique, l'OTAN a défini un objectif particulièrement important de la politique occidentale en matière de sécurité. L'objectif dont il s'agit est de créer une stabilité supplémentaire au moyen d'un désarmement asymétrique et d'une élimination de la capacité offensive. Pour éliminer la capacité d'effectuer des attaques par surprise et de lancer des actions offensives à vaste échelle, il faut tout d'abord porter l'effort sur une réduction du gros matériel,

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

indispensable pour le combat, qui se trouve basé au sol, en particulier les chars et l'artillerie. En raison de la supériorité de l'Est, il faut, si l'on veut atteindre des plafonds égaux, que les pays du Pacte de Varsovie, opèrent des réductions nettement plus importantes que les pays occidentaux. Nous espérons que les pays du Pacte de Varsovie continueront de se montrer prêts à apporter des réductions asymétriques, comme ils en ont déjà donné l'indication dans le cadre du Traité FNI. Le principe selon lequel ceux qui ont le plus d'armes doivent être ceux qui en suppriment le plus grand nombre s'applique également dans le secteur des armements classiques.

Les efforts pour instaurer la stabilité dans le domaine classique ne peuvent être séparés de la recherche d'un consensus touchant la doctrine qui sous-tend la défense. Dans les négociations sur la limitation des armements classiques, un des buts recherchés doit donc être d'arriver à un consensus sur le rôle des forces armées, afin d'élaborer des principes qui permettent de déterminer l'importance, la structure, le choix du matériel et le plan de déploiement des forces armées jugées nécessaires pour remplir la fonction déclarée de défense et de prévention de la guerre.

A notre sens, il reste hautement prioritaire de conclure sans tarder une convention d'interdiction complète des armes chimiques. Au fait, ce ne sont pas des armes mais des engins de destruction de l'homme et de la nature. Ces engins, il faut les détruire. La coïncidence qui a fait que certains des gaz neurotoxiques les plus terribles ont été découverts par hasard dans le cadre de recherches sur les insecticides donne le frisson.

Dans la stratégie de l'Alliance occidentale tendant à empêcher la guerre, les armes chimiques ne sont pas considérées comme dissuasives. Ainsi que l'a déclaré le Ministre de la défense de la République fédérale, dans une communication faite en 1983, l'OTAN s'en remet essentiellement à ses forces classiques et nucléaires, même pour servir d'agent de dissuasion contre l'utilisation d'armes chimiques par les pays du Pacte de Varsovie. C'est ainsi que l'Organisation ne conserve qu'une quantité limitée d'agents de guerre chimique à utiliser au cas où il lui faudrait répondre à une attaque chimique. Les armes chimiques ne jouant aucun rôle dans la stratégie conçue par l'Alliance de l'Atlantique Nord pour empêcher la guerre, il n'y a pas lieu d'en posséder si les stocks de tous les autres pays ont été détruits aux termes d'une convention sur les armes chimiques.

La République fédérale d'Allemagne n'a pas d'armes chimiques et elle s'est solennellement engagée en 1954 à ne pas en fabriquer. Mon pays reconnaît aussi inconditionnellement le Protocole de Genève de 1925.

Même en temps de paix, les armes chimiques constituent un risque considérable. Une convention sur les armes chimiques doit limiter la prolifération alarmante de ces armes. Elle doit empêcher que les armes chimiques deviennent des "armes de destruction bon marché" dans les zones névralgiques du tiers monde. Les souffrances des victimes de la guerre chimique doivent nous sensibiliser à la nécessité urgente d'agir. Nous avons suivi très attentivement ce qu'ont dit les représentants de pays non alignés à la Conférence Pugwash qui a eu lieu récemment. Selon eux, le tiers monde se sent tout particulièrement exposé au danger de l'utilisation d'armes

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

chimiques; c'est pourquoi il porte un intérêt spécial à la conclusion d'une convention d'interdiction complète de telles armes. Cela confirme notre opinion, à savoir que les solutions régionales ne sont pas souhaitables, et nous renforce aussi dans la conviction que la plupart des pays adhéreront d'entrée à cette convention. Notre tâche commune sera d'appeler instamment tous les Etats à adhérer à la Convention, dès que celle-ci aura été conclue.

Il ne faut pas que les armes chimiques aient un avenir. Le consensus fondamental auquel est arrivée la Conférence du désarmement de Genève à cet égard ne doit pas être remis en question. Mon gouvernement se félicite de la déclaration publiée au sommet de Washington, le 10 décembre 1987, et où a été réaffirmée la nécessité d'intensifier la négociation en vue de conclure une convention sur les armes chimiques véritablement universelle et vérifiable. Dans leur déclaration au sommet du 21 novembre 1985, les deux parties étaient déjà convenues d'accélérer leurs efforts pour conclure en la matière une convention internationale efficace et vérifiable. L'heure est maintenant venue d'adopter une solution de consensus viable en faisant fond sur les solides préparatifs de la Conférence. Ce n'est pas le moment d'introduire de nouveaux concepts.

La Conférence est saisie d'un projet de convention qui, grâce aux efforts énergiques des délégations, contient déjà l'énoncé de vastes parties du sujet que doit couvrir la convention. S'agissant de presque tous les problèmes, des propositions soigneusement étudiées ont été présentées sous la forme de documents de travail établis par les délégations et par les présidents du Comité spécial et de ses groupes de travail. Nous savions d'entrée que ce serait les questions de vérification qui poseraient le plus de difficultés. Le problème n'est pas nouveau. La bonne solution en tout cas n'est point de se passer d'une convention sur les armes chimiques. Il faut en revanche trouver des mécanismes de vérification rigoureux, qui empêchent effectivement de concevoir et de posséder des armes chimiques présentant un intérêt militaire. Nous n'avons jamais, au fil des années, douté de la possibilité, de mettre au point, par des efforts conjoints, des mécanismes de vérification efficaces. Au demeurant, l'efficacité des mesures de vérification qui seraient arrêtées pourrait faire l'objet d'un examen au cours des dix années que comporte la phase de destruction et on pourrait, au besoin, y apporter des améliorations. Au vu des résultats obtenus jusqu'ici par la Conférence, nous avons la conviction que bientôt on disposera d'un tel système de vérification. L'amélioration de la situation s'y prête.

En ce qui concerne les questions délicates de l'inspection par mise en demeure et ce que l'on dénomme contrôle de la non-fabrication, la Conférence du désarmement de Genève a fait des progrès tangibles au cours des derniers mois. Je tiens à ce stade à remercier l'ambassadeur Ekéus, de la Suède, qui a contribué pour beaucoup, à la présidence du Comité spécial des armes chimiques, à faire avancer la négociation grâce à l'excellente direction qu'il a imprimée aux travaux.

C'est à propos de l'inspection par mise en demeure que les progrès les plus grands ont été réalisés. En se montrant prête à accepter, dans le contexte de la limitation des armements et du désarmement, les inspections obligatoires sur place que proposait l'Ouest, l'Union soviétique a eu à cet

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

égard un impact positif. L'annonce faite ici en août 1987 par le Ministre des affaires étrangères, M. Chevardnadze, que l'Union soviétique acceptait les inspections obligatoires par mise en demeure - autrement dit, les inspections internationales sur place qu'un autre Etat partie demanderait d'effectuer à bref délai, où que ce soit - a constitué un fait nouveau important. Ce qui a été dit doit maintenant se traduire dans des propositions de textes précises et tous les pays sont appelés à s'entendre sur la section de la convention où insérer ce texte. On comblerait ainsi un vide considérable dans l'énoncé du projet actuel.

Concernant la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques, la réglementation de l'industrie chimique en la matière a été dans une grande mesure élaborée. Grâce aux listes de substances chimiques, on dispose d'un système satisfaisant pour surveiller la non-fabrication et ce système peut, à tout moment, être adapté à l'évolution de la situation moyennant une modification des listes.

La République fédérale d'Allemagne a, dans le passé, contribué à l'élaboration de moyens de contrôle efficaces de la non-fabrication et continuera d'agir dans ce sens. Elle a, dans un document de travail remontant à mars 1987, suggéré des arrangements en vue de l'échange de données entre les autorités nationales et l'organisation internationale qui serait mise en place aux termes de la convention. En janvier dernier, notre délégation a présenté des idées sur l'enregistrement des produits chimiques létaux supertoxiques utilisés à des fins civiles ainsi que sur l'extension des contrôles à toute l'industrie chimique, sous la forme de vérifications ad hoc. Nous estimons que ces propositions sont de nature à combler d'autres lacunes dans le système de vérification et à lever les craintes de nombreux pays. Notre industrie chimique nationale appuie pleinement ces propositions.

D'importants travaux ont aussi été faits pour déterminer la nature de l'organisation internationale qui serait établie aux termes de la convention. Notre objectif doit être de créer une organisation tout à fait fonctionnelle, qui puisse veiller de manière fiable à ce que l'interdiction des armes chimiques soit pleinement respectée. A notre sens, les problèmes financiers qui se posent ne sont pas insolubles.

Outre les progrès obtenus sur le fond, il est agréable de noter qu'ont été prises aussi des mesures propres à instaurer la confiance et que cela a eu un impact positif sur les travaux du Comité spécial des armes chimiques. A la suite de l'initiative de l'Ouest, c'est-à-dire de la déclaration, par les Etats-Unis, au cours de l'été 1986 d'éléments détaillés de leurs stocks d'armes chimiques, l'Union soviétique a présenté aux membres de la Conférence, en octobre 1987, des échantillons des armes soviétiques se trouvant dans son installation de Chikhany, sur les bords de la Volga. Une délégation soviétique a pu se rendre aux Etats-Unis pour inspecter l'installation de destruction d'armes chimiques de Tooele. Dès 1984, nous recevions des experts soviétiques dans notre installation de Munster, consacrée à la destruction de tous les vieux stocks d'armes chimiques qui pouvaient être découverts.

Il est par ailleurs encourageant de noter que les Etats-Unis sont prêts à échanger avec l'Union soviétique des données sur les quantités existantes, et cela avant même que les négociations concernant la convention sur les armes

(M. Genscher, République fédérale d'Allemagne)

chimiques soient achevées. En décembre 1987, l'Union soviétique a déclaré que les stocks d'armes chimiques qui se trouvaient sur son territoire ne dépassaient pas 50 000 tonnes d'agents toxiques. Cette déclaration est bienvenue. Toutefois, elle nous amène une fois de plus à souligner la nécessité d'expliquer les grandes divergences constatées entre les évaluations faites par les Occidentaux et les chiffres avancés par les Soviétiques. S'il était possible de vérifier les données divulguées, on ferait un pas de plus pour dissiper la méfiance et du même coup, les craintes qui se sont exprimées quant au maintien de la sécurité, eu égard aux différences quantitatives des stocks d'armes chimiques existants au début de la phase de destruction de dix années. Pour tenir compte des inégalités des arsenaux d'armes chimiques que possèdent les Etats parties, les pays dotés des stocks les plus importants pourraient, dans un premier temps, en détruire une partie, jusqu'à ce que soit atteint le niveau convenu; ce n'est qu'ensuite que tous les pays possédant des armes chimiques entameraient le processus de destruction systématique. Au moment où la convention entrerait en vigueur entrerait également en vigueur une interdiction concernant la fabrication, laquelle ferait l'objet de procédures de vérification. Il faut maintenant s'employer énergiquement à faire avancer les négociations pour conclure le plus tôt possible une convention sur l'interdiction de toutes les armes chimiques, interdiction dont on puisse vérifier en toute confiance qu'elle est respectée.

L'élan politique des négociations doit être conservé afin que le consensus fondamental de la Conférence du désarmement à Genève ne soit pas mis en question.

La République fédérale d'Allemagne oeuvrera avec persévérance pour une paix plus sûre en Europe et dans le monde. Les progrès réalisés au cours des derniers mois dans les négociations en cours sur la limitation des armements confirment que la voie sur laquelle on s'est engagé est la bonne; ils constituent aussi un stimulant pour l'avenir. Le Traité conclu à Washington est une victoire, que l'on espérait depuis longtemps, du bon sens sur le mouvement, qui semblait ne jamais vouloir arrêter sa progression vers le haut, de la spirale des armements. Il a engagé un processus qui peut rendre le monde plus pacifique. Nous ferons tout pour que ce processus ne soit pas entravé et qu'il aille sans relâche de l'avant. Comme l'a dit le philosophe Hans Jonas, il y a derrière tout cela non pas une aspiration exubérante à instaurer le paradis sur terre, mais un espoir plus modeste : faire que la Terre reste habitable pour les générations futures et que l'humanité survive dans la dignité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne pour son importante déclaration ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Comme il n'y a pas d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 9 février, à 10 heures.

La séance est levée à 13 heures.